



GROUPE CIR

# VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

LABEL BAS  
CARBONE

  
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## LE GROUPE CIR S'ENGAGE AUPRES DES PIONNIERS DE L'ECOAGRICULTURE LABELLISES BAS CARBONE

Dans le cadre du Label Bas Carbone créé par le Ministère de la Transition Écologique pour certifier la réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) et la séquestration de carbone dans des puits naturels, **le Groupe CIR a décidé de financer une méthode novatrice de séquestration de carbone** dans une exploitation agricole du Périgord.

Il s'agit de développer des techniques telles que l'incorporation d'engrais organiques, l'intégration de couverts végétaux, l'implantation de légumineuses ou la restitution des résidus de culture.

Autant de leviers pour capter du CO<sub>2</sub> et développer une agriculture régénérative permettant d'**améliorer la qualité de l'eau, de l'air, de limiter l'érosion des sols ou d'améliorer la biodiversité**.

Notre projet a été validé par le Ministère de la Transition Écologique : nous nous sommes engagés sur 427 ha, dont 120 ha de luzerne en totale restitution et 80 ha de couvert végétal.

Légumineuse à haute valeur nutritive et à teneur élevée en protéines et en minéraux, la luzerne favorise la fixation de l'azote dans le sol et améliore sa fertilité. Bénéfique pour les cultures suivantes, elle est économe en intrant. Sa production de biomasse permet de capter et stocker de grandes quantités de carbone. Nous participons ainsi à la réduction des labours, à l'augmentation des surfaces écologiques, à la restitution des pailles et à un plan massif de réduction des engrais azotés sur une surface de 227 ha.

**Nous souhaitons absorber au moins autant de CO<sub>2</sub> que nous en émettons** actuellement soit 805 tonnes par an.

Notre méthode sera contrôlée annuellement et, à la fin des 5 années du projet, un certificat nous sera attribué par l'État.



Mesure par pesée de la matière sèche produite par hectare. Elle permet ensuite d'évaluer le volume de carbone séquestré

## Le Groupe CIR vers la neutralité carbone

# Plan stratégique 2022-2030

*La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est une véritable révolution qui est en marche et le Groupe CIR entend y prendre toute sa part. Ce plan stratégique permettra à notre entreprise de s'affirmer comme le leader français de la réhabilitation du bâti ancien durable.*

---

## 2022

---

### **Bilan carbone des sièges sociaux et des collaborateurs**

À l'issue d'un audit mené par Carbométrie, expert certifié, il est apparu que les activités des sièges sociaux et des collaborateurs du Groupe CIR génèrent chaque année 805 tonnes de CO<sub>2</sub>e\*. Un groupe de travail a été constitué pour déterminer les réductions réalisables à brève échéance.

---

## 2023

---

### **Mise en œuvre du plan interne de réduction des émissions carbone**

L'objectif : réduire les émissions carbone des sièges sociaux et des collaborateurs de 80 à 120 tonnes par an en 2025. Notre plan d'action prévoit l'adoption de gestes simples, appliqués par tous les collaborateurs pour réduire leur empreinte environnementale. Il prévoit aussi la mise en œuvre d'investissements importants afin de mieux maîtriser notre consommation énergétique.



2023  
août

## Obtention du label bas carbone délivré par le Ministère de la Transition Écologique\*

CIR devient un des premiers groupes immobiliers à s'engager sur la voie de la neutralité carbone. C'est dans ce but que le Groupe CIR a décidé de compenser le solde des émissions de CO<sub>2</sub>e de ses sièges sociaux et de ses collaborateurs par une méthode de séquestration carbone innovante agréée par le Ministère de la transition écologique (lire ci-contre).

**LABEL BAS  
CARBONE**

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

\*Label attribué à l'exploitation agricole financée par le Groupe CIR

2023-2024

## Étude d'impact CO<sub>2</sub>e sur les opérations de réhabilitation

Progressivement, toutes les opérations menées par le Groupe CIR feront l'objet d'une étude d'impact qui permettra d'identifier et de réduire les émissions de carbone liées aux chantiers ainsi qu'à l'utilisation future de l'immeuble restauré. Cela concernera dès 2023-2024, 40 % des opérations.

## Label Bas Carbone : détails du projet

 N° du projet  
9987521

 Méthode  
Grandes Cultures

 État du dossier  
 LABELLISÉ



 Date de labellisation  
27/02/2023

 Date de notification du projet  
23/09/2022

 Coût des travaux



 Région administrative du projet  
Nouvelle Aquitaine

 Commune(s)  
Saint-Cernin-de-Labarde

 Financé à  
97 %

# 2025-2026

### Réalisation des premières opérations de réhabilitation bas carbone

Le Groupe CIR prépare actuellement ses premières opérations bas carbone. Elles feront appel à des techniques novatrices et à des matériaux neutres en carbone. Ces innovations s'inscrivent dans le cadre d'un plan de réduction globale des émissions de CO<sub>2</sub>e sur l'ensemble des opérations.

# 2030

### Objectif de neutralité carbone pour 40 à 50 % des opérations de réhabilitation

Le Groupe CIR ambitionne d'atteindre la neutralité carbone, dès 2030, pour 40 à 50 % de sa production. Il anticipe ainsi l'objectif fixé par la France : la neutralité carbone en 2050.

#### \*CO<sub>2</sub>e : Équivalent CO<sub>2</sub>

Cette unité de mesure a été créée par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat). Les différents gaz n'ayant pas le même impact sur l'effet de serre et ayant une durée de vie dans l'atmosphère différente, cette unité permet d'uniformiser et de mesurer leurs effets climatiques sur une base commune : l'équivalent CO<sub>2</sub>.



GROUPE CIR

8, rue Royale

75008 Paris

01 53 45 82 55

[www.groupecir.com](http://www.groupecir.com)

